



Elle attira à elle le tiroir de la table. (Page 230.)

fut grande en apprenant que le vol avait été le mobile de l'assassinat.

Il fut bien obligé de croire à cette version, quand le principal clerc lui présenta le procès-verbal trouvé par le commissaire sous le traversin de l'huissier, et cacheté et scellé des armes de Christian.

Il se dirigea vers la préfecture, et monta au cabinet du chef de la sûreté.

Celui-ci, en voyant entrer le jeune homme, se leva vivement et s'inclina avec respect devant lui.

Celui qui eût vu, la veille, le salut adressé au duc de Mauves, tout duc de Mauves et vieillard qu'il était, par le chef de la sûreté et celui adressé à Christian de Sauveterre, eût trouvé entre ces deux saluts une différence incommensurable.

Le premier, quoique excessivement poli, était le salut d'un homme bien élevé.

Le second était celui d'un homme non-seulement plein de déférence, mais encore plein d'admiration pour la personne à laquelle il s'adressait.

— Mon vieil ami, dit Christian en s'asseyant, j'ai besoin de vous!

— Aujourd'hui, comme toujours, je suis à vos ordres, répondit le chef de la sûreté.

— Vous savez naturellement que Lefert a été assassiné cette nuit.

— Nous le savons, monsieur Christian.

— Vous savez aussi que j'étais intimement lié avec lui.

— Je le sais aussi... Oui, monsieur Christian.

— Eh bien, c'est de lui que je viens vous entretenir.

— Parlez.

— On a volé chez lui une somme considérable; je n'ai donc pas, en apparence, sujet de rechercher d'autres auteurs de l'assassinat que les auteurs du vol; et cependant, outre que, par instinct, je repousse cette version, j'ai une demi-preuve de conviction que le vol a été plutôt l'effet que la cause de l'assassinat. Voici

sur quoi je me fonde: Lefert était dépositaire d'une pièce de très-grande importance.

— Un procès-verbal? demanda le chef de la sûreté.

— Oui, répondit Christian étonné. Comment le savez-vous?

— Par le duc de Mauves.

— Vous l'avez vu?

— Deux fois depuis huit jours.

— A quel propos?

— La première fois, pour une demande d'exhumation nocturne qu'on lui a refusée; la seconde fois, pour solliciter l'appui de la préfecture dans la recherche de ce procès-verbal.

— Alors, je sais tout, dit vivement Christian. Que lui avez-vous répondu quand il a réclamé votre aide?

— Je l'ai adressé, reprit le chef de la sûreté, à un des hommes sur lesquels nous exerçons une certaine surveillance.

— Comment appelez-vous cet homme?

— Fragon.

— Un cafetier de Montrouge, à l'enseigne du *Houx-Blond*?

— Oui, monsieur Christian.

— Je le connais. Êtes-vous sûr de lui?

— Autant qu'on peut être sûr d'un voleur rallié.

— Est-il capable d'avoir fait le coup?

— Personnellement, non.

— Il peut l'avoir conseillé?

— Je ne dis pas non, quoiqu'il eût joué gros jeu, et qu'il eût moins à gagner qu'à perdre dans une pareille aventure, étant sous notre surveillance.

— Le duc de Mauves est très-dépensier, et, bien que privé de toute ressource en ce moment, il peut avoir promis de faire un pont d'or à votre homme.

— Sans doute, monsieur Christian; mais autant qu'il est permis de répondre d'un pareil coquin, je réponds que le crime n'a pas été commis sous son inspiration; je vous en donnerais pour preuve son propre témoignage de

lui à moi, si un témoignage sorti d'une telle bouche pouvait avoir une valeur.

— Vous l'avez donc vu, depuis hier?

— Je l'ai fait mander dès que j'ai eu connaissance de l'événement.

— Comment l'a-t-il expliqué?

— Il l'ignorait.

— Est-ce possible?

— C'est moi qui le lui ai appris.

— Soupçonne-t-il le duc de Mauves de s'être servi de quelqu'un de ses hommes?

— Il n'a pas vu le duc.

— En êtes-vous bien sûr, mon vieil ami?

— Autant, je vous le répète, monsieur Christian, qu'on peut être sûr de quelque chose avec un homme de cette trempe. Il m'a juré ses grands dieux que non-seulement il n'avait pas vu le duc de Mauves, mais que c'était la première fois de sa vie qu'il entendait prononcer ce nom.

— C'est bien difficile à croire! dit Christian en hochant la tête d'un air d'incrédulité.

— Pardonnez-moi si je vous interroge, monsieur Christian, dit le chef de la sûreté; mais il me semble vous avoir entendu parler d'une demi-preuve.

— Voici, répondit le jeune homme: Avant de venir ici, je suis passé à l'étude du pauvre Lefert, pour lui retirer précisément des mains le procès-verbal, dont le dépôt me semblait dangereux. — Après avoir appris tous les détails de la catastrophe, j'ai demandé ma pièce; le principal clerc me l'a remise, intacte en apparence! En effet, j'ai retrouvé mon cachet, scellé de mes armes. Mais, en le décachetant, j'ai vu qu'il avait été violé. Avant de cacheter certaines lettres, je mets sur l'enveloppe un petit brin de paille et la cire par-dessus. Eh bien, je n'ai pas retrouvé mon brin de paille! J'affirme donc que la lettre a été décachetée. — Comment? par qui? — Je n'en sais malheureusement rien, mon vieil ami; mais tel est le fait. Tirez-en la conséquence.

— Je commence à croire comme vous, monsieur Christian, que le vol n'est qu'un habile